

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire tenue à la salle La Nature-en-Mouvement, le **lundi 15 novembre 2021 à 19 h 30**.

À laquelle sont présentes :

Monsieur Marc-André Guertin, maire
Madame Mélodie Georget, conseillère
Monsieur Marcel Leboeuf, conseiller
Monsieur Gaston Meilleur, conseiller
Monsieur David Morin, conseiller
Monsieur Claude Rainville, conseiller
Madame Isabelle Thibeault, conseillère

Formant le quorum requis par la loi sous la présidence du maire, monsieur Marc-André Guertin.

Sont également présents :

Monsieur Daniel-Éric St-Onge, directeur général
Madame Anne-Marie Piérard, greffière

ORDRE DU JOUR

1. Ordre du jour de la séance ordinaire du 15 novembre 2021 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
 2. Questions de l'assistance.
 3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
 4. Rapports sur les dépenses autorisées en vertu du Règlement numéro 1311 et bordereaux des comptes à payer 2021-11-A, 2021-11-B, 2021-11-C, 2021-11-D.
 5. Rapport des ressources humaines 2021-11.
 6. Nomination de membres du conseil au conseil d'administration de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu.
 7. Émission d'obligations au montant de 13 332 000,00 \$ - Concordance, courte échéance et prolongation.
 8. Amendement à la résolution 2021-349 concernant la vente du lot 6 373 378 au cadastre du Québec (108, rue Provencher) - Notaire mandaté.
 9. Questions de l'assistance.
 10. Levée de la séance.
- Information

...Monsieur le maire Marc-André Guertin ouvre la séance.

...Avant de débiter l'étude des points de l'ordre du jour, monsieur Guertin souhaite féliciter les citoyens pour le taux de participation lors de l'élection municipale du 7 novembre dernier. Il souligne l'augmentation de ce taux par rapport à l'élection de 2017 ainsi que le niveau élevé par rapport au taux de participation dans l'ensemble de la province. Il remercie les élus sortants pour leur implication et remercie également tous les candidates et les candidats s'étant présentés pour leur courage et leur engagement ferme envers la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

2021-425

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2021 DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Rainville

APPUYÉ PAR : Madame Mélodie Georget

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 novembre 2021 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire soit et est approuvé par ce conseil en ajoutant le point suivant:

- 8.1 Renouvellement à la déclaration d'engagement « Unis pour le climat » - Union des municipalités du Québec.

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune question.

2021-426

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2021 DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Rainville

APPUYÉ PAR : Madame Isabelle Thibeault

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire soit et est approuvé par ce conseil.

2021-427

RAPPORT SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1311 ET BORDEREAUX DES COMPTES À PAYER 2021-11-A, 2021-11-B, 2021-11-C, 2021-11-D

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gaston Meilleur

APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Rainville

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que les rapports des dépenses autorisées en vertu du règlement numéro 1311 au cours de la période du 30 septembre 2021 au 11 novembre 2021, signés en date du 11 novembre 2021 par madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière et les bordereaux des comptes à payer numéro 2021-11-A, au montant de 12 166 693,09 \$, numéro 2021-11-B, au montant de 7 953,11 \$, numéro 2021-11-C, au montant de 396 292,12 \$, numéro 2021-11-D, au montant de 626 827,53 \$, soient et sont approuvés par ce conseil, tel qu'il appert au certificat portant le numéro 2021-11, signé par madame Lapalme en date du 11 novembre 2021.

2021-428

RAPPORT DES RESSOURCES HUMAINES 2021-11

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Thibeault

APPUYÉ PAR : Madame Mélodie Georget

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que le rapport des ressources humaines numéro 2021-11 préparé par madame Annie Dionne, directrice du Service des ressources humaines, en date du 10 novembre 2021, pour la période du 29 septembre 2021 au 8 novembre 2021, soit et est approuvé par ce conseil.

2021-429

NOMINATION DE MEMBRES DU CONSEIL - RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire fait partie de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un délégué et un substitut afin de représenter la Ville de Mont-Saint-Hilaire au sein du conseil d'administration de ladite Régie;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mélodie Georget

APPUYÉ PAR : Monsieur David Morin

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil nomme monsieur le maire Marc-André Guertin, délégué, et monsieur le conseiller Gaston Meilleur, substitut, au sein du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu.

2021-430

ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU MONTANT DE 13 332 000,00 \$ - CONCORDANCE, COURTE ÉCHÉANCE ET PROLONGATION

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Mont-Saint-Hilaire souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 13 332 000 \$ qui sera réalisé le 26 novembre 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunt numéros	Sujets	Pour un montant de \$
1307	Travaux de réfection de la chaussée, travaux de voirie, d'éclairage, d'aménagement d'infrastructures de transport actif, d'aménagement paysager, de gestion des eaux pluviales et de travaux divers sur la rue Radisson ainsi que le paiement d'honoraires professionnels	1 200 000 \$
1086	Honoraires professionnels quant à la confection de plans et devis concernant la réfection des infrastructures du boulevard Sir-Wilfrid-Laurier	13 600 \$
1136	Honoraires professionnels quant à la confection de plans et devis pour des travaux de réfection de la montée des Trente	16 500 \$
1294	Dépenses en immobilisations pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduite d'eau potable par chemisage structural, de remplacement de conduite d'eau potable, de réfection de ponceau et de bouclage du réseau d'aqueduc de même que le paiement d'honoraires professionnels	1 350 000 \$
1179	Travaux d'aménagement d'une piste cyclable sur le chemin de la Montagne	255 310 \$
1198	Travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage structural sur les rues Radisson, Desrochers, des Lilas, du Château, Lauzon, Beaulac, De Ramsay, Seigniory, Le Moyne, Saint-Hippolyte, Millier, de Montplaisant et place Bruyère de même que le paiement d'honoraires professionnels	44 500 \$

1287	Travaux de construction d'une nouvelle voie de circulation et d'infrastructures souterraines et de surface pour donner accès à l'ensemble du site, dont l'écocentre, l'aménagement d'un site de dépôt des neiges usées, l'aménagement d'un site de traitement des résidus de balais de rue, l'aménagement d'un bassin de rétention, l'acquisition de lots et des travaux divers ainsi que le paiement d'honoraires professionnels	3 500 000 \$
1201	Acquisition par la Ville de Mont-Saint-Hilaire des lots 1 818 519, 1 818 516 et 1 818 509 au cadastre du Québec ainsi que le paiement d'honoraires professionnels	133 100 \$
1209	Travaux en immobilisations touchant l'aménagement et la réfection de parcs et espaces verts dont notamment des travaux d'aménagement dans la partie récréative du parc du Village de la Gare, des travaux d'aménagement de terrassement et d'éclairage dans la partie naturalisée et les bassins du parc du Village de la Gare, la mise à niveau des appareils de jeux et du site du parc-école de la Pommeraie, de même que le paiement d'honoraires professionnels	46 900 \$
1222	Travaux de voirie, de drainage et des travaux connexes sur la rue de Montplaisant et la place Bruyère ainsi que des honoraires professionnels	100 204 \$
1225	Travaux en immobilisations touchant l'aménagement de jeux d'eau et travaux connexes au parc de la Gare, partie récréative, l'aménagement du parc de la Gare, partie bassin, phase 3 (incluant des travaux de pavage, de voirie, d'éclairage, de plantation et de travaux connexes) et la construction et l'aménagement d'un pavillon du 50 ^e anniversaire sur le lot 2 349 077 au cadastre du Québec, de même que le paiement d'honoraires professionnels	138 103 \$
1229	Acquisition par la Ville de Mont-Saint-Hilaire de l'immeuble portant le numéro de lot 3 365 525 au cadastre du Québec pour la construction d'une école primaire et autorisant le paiement d'honoraires professionnels	429 900 \$
1070	Travaux de réfection d'infrastructures, d'aqueduc, de voirie, d'égout pluvial, de construction de bordures et de trottoirs sur les rues Jolliet et Nadeau et des travaux de construction d'un nouvel accès et de modification des accès existants à l'école secondaire Ozias-Leduc	17 878 \$
1152	Travaux de réfection sur la place Diamond concernant des ponceaux et des fossés, des infrastructures d'aqueduc et des travaux de voirie et sur la rue Montcalm concernant des ponceaux et des fossés, des infrastructures d'aqueduc et d'égout sanitaire et des travaux de voirie	240 958 \$
1140	Réfection de la montée des Trente, soit des travaux d'infrastructures d'aqueduc, d'égouts domestique (sanitaire) et pluvial et de voirie	1 232 057 \$

1210	Travaux de reconstruction d'infrastructures d'égout sanitaire, d'aqueduc et de voirie, des travaux de construction d'ouvrages de gestion des eaux pluviales, d'aménagements paysagers et des travaux connexes sur la rue Blain ainsi que des travaux de réfection de trottoirs et bordures sur les rues Michel, des Bernaches, Messier, du Cheval-Blanc et sur le boulevard de la Gare ainsi que des honoraires professionnels	562 000 \$
1272	Travaux d'aménagement d'infrastructures pour la nouvelle école primaire du secteur de la gare ainsi que le paiement d'honoraires professionnels	440 000 \$
1293	Paiement d'honoraires professionnels requis dans le cadre de l'élaboration de plans et devis de divers projets municipaux	76 000 \$
1298	Travaux de réfection du centre aquatique de la Ville de Mont-Saint-Hilaire et des travaux connexes ainsi que le paiement d'honoraires professionnels	3 534 990 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunt en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunt numéros 1152, 1140, 1210, 1272, 1298, 1307, 1294 et 1287, la Ville de Mont-Saint-Hilaire souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire aura, le 23 novembre 2021, un emprunt au montant de 5 691 000 \$, sur un emprunt original de 15 754 000 \$, concernant le financement des règlements d'emprunt numéros 1086, 1136, 1179, 1198, 1201, 1209, 1222, 1225, 1229, 1070, 1152, 1140 et 1210;

CONSIDÉRANT QUE, en date du 23 novembre 2021, cet emprunt n'aura pas été renouvelé;

CONSIDÉRANT QUE l'émission d'obligations qui sera réalisée le 26 novembre 2021 inclut les montants requis pour ce refinancement;

CONSIDÉRANT QU'en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunt numéros 1086, 1136, 1179, 1198, 1201, 1209, 1222, 1225, 1229, 1070, 1152, 1140 et 1210;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gaston Meilleur

APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Rainville

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

QUE les règlements d'emprunt indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 26 novembre 2021;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 26 mai et le 26 novembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation, toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);

4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE NATIONALE DU CANADA
Succursale 02551
440, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier
Mont-Saint-Hilaire (Québec) J3H 3N9

8. Que les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Mont-Saint-Hilaire, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 13 332 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 1086, 1136, 1179, 1198, 1201, 1209, 1222, 1225, 1229, 1070, 1152, 1140, 1210, 1272, 1293, 1298, 1307, 1294 et 1287, la Ville de Mont-Saint-Hilaire émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

Tableau combiné terme de 5 ans - Financement No 36 - 7 282 000,00 \$

cinq (5) ans (à compter du 26 novembre 2021); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 1152, 1140, 1210, 1272 et 1298, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Tableau combiné terme de 5 ans - Financement No 37 - 6 050 000,00 \$

cinq (5) ans (à compter du 26 novembre 2021); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 1307, 1294 et 1287, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

QUE, compte tenu de l'emprunt par obligations du 26 novembre 2021, le terme originel des règlements d'emprunt numéros 1086, 1136, 1179, 1198, 1201, 1209, 1222, 1225, 1229, 1070, 1152, 1140 et 1210, soit prolongé de 3 jours.

2021-431

AMENDEMENT À LA RÉOLUTION 2021-349 – VENTE DU LOT 6 373 378 (108, RUE PROVENCHER) - NOTAIRE MANDATÉ

CONSIDÉRANT la résolution 2021-349, adoptée lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 2 août 2021, par laquelle le conseil mandatait l'Étude Maître Christine Richer, notaires inc. afin de préparer l'acte de vente à intervenir entre la Ville de Mont-Saint-Hilaire et la compagnie 9191-7815 Québec inc. (Le Groupe BBC) concernant le lot 6 373 378 au cadastre du Québec, soit le 108, rue Provencher;

CONSIDÉRANT QU'une demande a été présentée par ladite compagnie à l'effet de mandater M^e Sébastien Grondin, notaire de l'entreprise; afin de préparer l'acte de vente à intervenir;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Marcel Leboeuf

APPUYÉ PAR : Monsieur David Morin

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que la résolution 2021-349 soit et est amendée en remplaçant le dernier paragraphe de ladite résolution par le suivant:

« Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente dont notamment l'acte de vente à intervenir devant le notaire M^e Sébastien Grondin. »

2021-432

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA DÉCLARATION D'ENGAGEMENT
« UNIS POUR LE CLIMAT » - UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE la déclaration d'engagement « Unis pour le climat » de l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) rappelle le rôle de premier plan des municipalités dans la lutte et l'adaptation aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE la déclaration permet aux municipalités de prendre un engagement clair envers leur population, à agir et à poser des gestes concrets pour la lutte et l'adaptation aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE la déclaration d'engagement « Unis pour le climat » lance un appel à l'exemplarité des municipalités vis-à-vis leurs citoyennes et citoyens en matière climatique;

CONSIDÉRANT QUE cette déclaration adoptée par les membres du conseil d'administration de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) le 12 mars 2021 est la suivante:

- **Les changements climatiques provoquent des bouleversements mondiaux.**
Ils entraînent une augmentation d'événements météorologiques extrêmes, altèrent les écosystèmes, menacent la sécurité de millions de personnes et génèrent des coûts de plus en plus élevés pour les communautés;
- **Les changements climatiques exigent des réponses locales.**
Ils interpellent les gouvernements de proximité sur tous les fronts. Dans chaque région et chaque municipalité, des mesures concrètes doivent être mises de l'avant par les décideurs municipaux pour adapter les milieux de vie, les infrastructures et les services à la population;
- **Les changements climatiques nécessitent un engagement politique.**
Ils impliquent des décisions à court terme, parfois difficiles, pour un effet positif à long terme. Les changements climatiques font appel à une conception élevée du devoir des élues et élus municipaux, et cela, dans l'intérêt de la société;
- **Les changements climatiques sollicitent une responsabilité partagée.**
Ils demandent une réaction forte et concertée. Nous faisons toutes et tous partie du problème, nous faisons aussi toutes et tous partie de la solution: gouvernements, société civile, citoyennes et citoyens;

- Les changements climatiques offrent des opportunités collectives.

Ils représentent des occasions pour les municipalités d'accélérer la mise en oeuvre de l'économie circulaire et d'innover en matière de mobilité, d'infrastructures, d'économies locales, de résilience financière, de gestion des matières résiduelles, de biodiversité, de santé et bien-être, de sécurité publique, d'urbanisme et d'énergie;

CONSIDÉRANT la résolution 2021-187 adoptée par le conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 3 mai 2021;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil souhaite signifier son adhésion à la déclaration d'engagement « Union pour le climat » de l'Union des municipalités du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur David Morin

APPUYÉ PAR : Madame Mélodie Georget
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil renouvelle son adhésion à la déclaration d'engagement: « Unis pour le climat » de l'Union des Municipalités du Québec et s'engage à faire de la lutte et de l'adaptation aux changements climatiques les moteurs de ses décisions et à assumer ses responsabilités en se basant sur la science, avec la conviction qu'en faisant face au défi climatique, la qualité de vie des citoyens en sera améliorée.

Qu'une copie de cette résolution soit transmise à l'Union des municipalités du Québec.

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

M. René Rancourt	Sentier du piémont - accessibilité
M. François Perrier	Félicitations au nouveau conseil Félicitations au Service du greffe pour l'organisation de l'élection municipale du 7 novembre dernier Mise en valeur de la sculpture située à l'intersection de la rue Fortier et du boulevard Sir-Wilfrid-Laurier
M. Jean-Marc Duval	Félicitations au nouveau conseil Coupe de frênes dans le golf de la Seigneurie – remplacement des arbres - non-respect du règlement municipal Travaux au Manoir Rouville-Campbell – projet de reboisement
Mme Martine Renaud	Félicitations au nouveau conseil Développement de la zone H-60 – intention du conseil municipal Émission d'obligations – acquisition de lots par la Ville au montant de 133 000 \$
Mme Lindsay Westbrook	Élu non résident de son district – défense des intérêts des citoyens du piémont Accès au sentier du piémont – interdiction de stationnement non respecté
M. François Poitras	Félicitations au nouveau conseil Résolution « Unis pour le climat » Zone A-16 – jugement de 2020 – communication avec des organismes ou des regroupements qui auraient intérêt à acheter des terrains de cette zone – développement durable – legs pour les générations futures

M. Jean-Sébastien Ouellet	Diminution de la vitesse des embarcations sur la rivière Richelieu
M. Jérôme Espirt	Félicitations au nouveau conseil Développement de la zone H-60 – entente de principe signée en 2020 – accès au sentier du piémont
M. Nicolas Théberge	Félicitations au nouveau conseil Parti politique municipal – liberté d’expression de l’ensemble des conseillers
M. Joël Dupuis	Félicitations au nouveau conseil Maisons lézardées rue de l’Atlantique
Mme Karine Tremblay	Vie communautaire – manque de locaux
M. Serge Bégin	Circulation sur le chemin de la Montagne – vitesse provoquant plusieurs accidents Accident en octobre dernier – impact sur solage de sa résidence – rapport de police non détaillé – qualité de service de la police
M. Alain St-Pierre	Félicitations au nouveau conseil Cueillette supplémentaire pour les feuilles mortes en 2022
M. Jean-Luc Halde	Félicitations au nouveau conseil Budget 2022 – diminution du taux de taxe agricole
M. Michel Nadeau	Promoteur du projet domiciliaire dans la zone H-60 Avenir de la rue Saint-Georges Mise en fonction de la piscine municipale Limitation de la durée de vie des comités Accès au piémont
M. François Perrier	Réfection de la piscine municipale - échéancier
M. Nicolas Théberge	Participation de l’ensemble des élus aux rencontres et discussions du conseil, peu importe le parti politique

2021-433

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mélodie Georget

APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Rainville

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que la présente séance ordinaire du 15 novembre 2021 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire soit et est levée à 20 h 49.

Information

- Aucun document.

Marc-André Guertin, maire

**Anne-Marie Piérard, avocate
Greffière**